



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
14 juillet 2025
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Trente-cinquième session extraordinaire

Genève, 23 juin 2025

**Rapport du Conseil du commerce et du développement
sur sa trente-cinquième session extraordinaire**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 23 juin 2025



Introduction

La trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 23 juin 2025. Pendant la session, le Conseil a tenu une séance plénière.

I. Décisions prises par le Conseil du commerce et du développement sur les questions de fond inscrites à son ordre du jour

A. Lieu et dates de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Décision 589 (S-XXXV)

À sa séance du 23 juin 2025, le Conseil du commerce et du développement a approuvé le changement de lieu de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, salué la proposition généreuse du Gouvernement suisse d'accueillir la Conférence à Genève et décidé de transmettre à l'Assemblée générale des Nations Unies, pour examen, un projet de décision relatif à ce changement de lieu.

B. Autres décisions du Conseil

Lieu et dates de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

1. À sa séance plénière du 23 juin 2025, le Conseil du commerce et du développement a entériné un changement de pays hôte (décision 589 (S-XXXV)) et approuvé un projet de décision, tel qu'il figurait dans un document officiel communiqué aux États membres, en vue de son examen par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-neuvième session (voir annexe II), concernant le lieu de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

II. Résumé du Président

Lieu et dates de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. À la séance plénière, le Président du Conseil du commerce et du développement a résumé une réunion du Bureau élargi du Conseil, qui s'était tenue le 19 juin 2025. En raison de circonstances imprévues, le Viet Nam ne serait pas en mesure d'accueillir la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2025. Le Gouvernement suisse a généreusement proposé d'accueillir cette conférence à Genève. Sachant que les États membres avaient déjà accepté la proposition généreuse du Gouvernement vietnamien à la trente-troisième session extraordinaire du Conseil, la présente session était nécessaire pour entériner ce changement de lieu.

3. Le Secrétaire général adjoint de la CNUCED a exprimé sa profonde gratitude au Gouvernement vietnamien pour les efforts qu'il déployait depuis janvier 2024 et a regretté que la Conférence ne puisse pas avoir lieu au Viet Nam. Il ne doutait pas que la CNUCED poursuivrait sa collaboration fructueuse avec ce pays, dont il a rappelé l'attachement résolu au multilatéralisme. Au nom de la Secrétaire générale de la CNUCED, il a remercié vivement le Gouvernement suisse de sa proposition d'accueillir la Conférence en Suisse, signe de l'engagement fort de ce pays en faveur du multilatéralisme et des objectifs de la CNUCED.

4. Le représentant du Viet Nam a souligné que le multilatéralisme, la coopération internationale et l'intégration étaient au cœur de l'approche de son pays en matière de relations internationales et de développement durable. La proposition du Gouvernement vietnamien d'accueillir la seizième session de la Conférence avait traduit un réel engagement politique. Le secrétariat de la CNUCED et le Viet Nam avaient mené des consultations et des travaux préparatoires productifs et constructifs. Les problèmes techniques et juridiques qui se posaient nécessitaient un délai supplémentaire, ce qui était incompatible avec le maintien du cycle quadriennal des conférences ministérielles. Le représentant a souligné l'importance de la mission de la CNUCED et de la Conférence, en particulier dans le contexte international actuel de tensions géopolitiques, de fragmentation économique et de concurrence commerciale accrue. La CNUCED jouait un rôle essentiel dans l'appui à l'investissement, au commerce et au développement, notamment au profit des pays en développement. Le représentant a adressé ses sincères remerciements au Gouvernement suisse pour sa proposition d'accueillir la seizième session de la Conférence. Le Viet Nam resterait un partenaire dynamique et responsable pour ce qui était de promouvoir un système commercial multilatéral ouvert, inclusif et fondé sur des règles et d'œuvrer au développement durable dans le monde entier. Il se réjouissait à l'idée de collaborer avec les États membres et le secrétariat de la CNUCED pour que la Conférence fasse progresser l'objectif d'une croissance durable, inclusive et équitable pour tous.

5. La représentante de la Suisse s'est félicitée que le Viet Nam soit disposé à accueillir la seizième session de la Conférence et a pris acte des difficultés rencontrées. Elle a remercié les États membres de la confiance qu'ils avaient témoignée à son pays en acceptant la proposition du Gouvernement suisse d'accueillir la Conférence, compte tenu du délai serré. Fidèle à l'esprit de coopération avec la CNUCED et ses États membres qui l'animait depuis soixante ans, la Suisse ne ménagerait aucun effort pour assurer le succès de la seizième session de la Conférence. La Conférence était l'occasion de réaffirmer l'importance du multilatéralisme et le rôle essentiel que le commerce pouvait jouer comme vecteur de développement, en particulier pour les pays qui pâtissaient le plus du contexte mondial actuel. L'intervenante ne doutait pas que cette coopération porterait ses fruits.

6. Plusieurs groupes régionaux et de nombreuses délégations savaient gré au Gouvernement vietnamien de s'être employé avec détermination à accueillir la seizième session de la Conférence. Ils étaient conscients de l'ampleur des travaux préparatoires accomplis à cette fin et comprenaient les raisons ayant finalement empêché la tenue de la Conférence au Viet Nam en 2025. Le souci de respecter le calendrier de la Conférence, établi de longue date, avait finalement rendu nécessaire un changement de stratégie, car le Viet Nam aurait eu besoin de plus de temps pour surmonter les contraintes juridiques et techniques auxquelles il faisait face. Ce pays continuerait, à n'en pas douter, de jouer un rôle important dans la suite du processus, avec la détermination et la volonté de coopérer dont il avait toujours fait preuve. La CNUCED se distinguait par l'attention particulière qu'elle portait au sort des pays en développement, ce qui expliquait la tradition de longue date consistant à organiser la Conférence dans un pays en développement. Cette tradition permettait de mettre au premier plan les difficultés et les priorités des pays du Sud. La Suisse, qui était depuis longtemps un partenaire très estimé de la CNUCED, se caractérisait par une tradition profondément ancrée de multilatéralisme, de dialogue inclusif et de coopération pour le développement. Les délégations et les groupes régionaux susmentionnés ont salué la proposition généreuse du Gouvernement suisse d'accueillir la Conférence, compte tenu des contraintes actuelles et de l'impérieuse nécessité de tenir la seizième session de la Conférence en 2025. Ils étaient convaincus que la Suisse tiendrait compte des préoccupations et des priorités particulières des pays en développement et contribuerait à créer des conditions permettant aux pays du Sud de faire entendre leurs voix et d'être respectés. L'appui de ce pays au système des Nations Unies et son engagement résolu en faveur du développement international étaient des atouts indéniables. Les groupes régionaux et les délégations susmentionnés étaient persuadés que la seizième session de la Conférence atteindrait ses objectifs et entendaient œuvrer en ce sens. Placée sous la direction de la Suisse, la Conférence serait un succès pour le multilatéralisme et les populations des pays en développement.

7. Un groupe régional et de nombreux représentants ont fait part de leur profonde gratitude au Gouvernement vietnamien pour sa généreuse proposition et sa détermination à accueillir la seizième session de la Conférence. Ils ont également salué la collaboration étroite et constructive nouée entre le Viet Nam et le secrétariat de la CNUCED en vue d'organiser une conférence utile et fructueuse. Les États membres, notamment les pays en développement, devraient continuer à jouer un rôle moteur lors de la Conférence, comme dans toutes les activités relevant de la CNUCED. Le groupe régional et les représentants susmentionnés se sont félicités de la volonté du Gouvernement suisse d'accueillir et de présider la seizième session de la Conférence, qui ne manquerait pas de refléter l'engagement de longue date de la CNUCED en faveur de l'inclusivité, de la transparence et d'interventions résolument axées sur le développement. Ils comprenaient les raisons concrètes ayant motivé la décision d'organiser la seizième session de la Conférence à Genève, mais ont fait observer qu'il s'agissait d'une occasion manquée pour la région Asie-Pacifique. Celle-ci a réaffirmé qu'elle souhaitait accueillir la dix-septième session de la Conférence et qu'elle était disposée à collaborer avec les États membres intéressés et le secrétariat. Elle restait déterminée à œuvrer pour que la Conférence, qui se tiendrait à Genève, soit inclusive et porte ses fruits, et à participer de manière constructive aux préparatifs, notamment dans le cadre des négociations sur le document final, en apportant son plein appui aux travaux du Conseil. Enfin, elle était prête à collaborer avec tous les partenaires en vue d'obtenir des résultats tangibles, qui soient orientés vers l'action et tiennent compte de l'évolution des besoins, des aspirations et des priorités des États en développement.

8. Un autre groupe régional a dit qu'il importait que les discussions entre États membres sur le lieu de la dix-septième session de la Conférence, dont le choix devait respecter l'ordre établi entre les continents, soient officielles, inclusives et organisées en temps utile dans un cadre formel, afin que la question puisse être examinée par les capitales et les États membres.

9. Des groupes régionaux et un groupe de pays ont vivement remercié le Viet Nam et le secrétariat de la CNUCED d'avoir œuvré à l'organisation de la Conférence. La proposition du Gouvernement suisse était la bienvenue et méritait d'être saluée, compte tenu du peu de temps disponible pour les préparatifs, bien que la Suisse dispose d'une riche expérience en la matière. Le groupe de pays a souligné l'attachement du Viet Nam au multilatéralisme, à la solidarité et au dialogue inclusif et ne doutait pas que des pays du Sud accueilleraient la Conférence à l'avenir. La Conférence devrait permettre de relever les défis auxquels les pays en développement et les pays les moins avancés faisaient face et marquer un tournant dans le renforcement de la coopération Sud-Sud, essentielle pour réduire les inégalités systémiques et mettre fin à l'ingérence extérieure. Il fallait démocratiser l'architecture financière mondiale et garantir un accès équitable aux marchés et aux technologies.

10. Une délégation a souligné que la CNUCED offrait depuis 1964 un cadre politique et économique essentiel pour les pays en développement, en promouvant leurs intérêts dans les domaines du commerce, du financement, de la technologie, de l'investissement et d'autres domaines interdépendants du développement. Il était utile d'organiser la Conférence dans un pays en développement, car cette pratique de longue date permettait de maintenir les priorités et les difficultés des pays du Sud au cœur des débats. Une autre délégation a dit que la Conférence devrait conduire à l'élaboration d'une stratégie tournée vers l'avenir et d'orientations concrètes sur la manière de réaligner les flux commerciaux, financiers et technologiques ainsi que les flux d'investissement sur les priorités du développement durable, de remédier aux crises actuelles et d'arrêter un programme de transformation économique inclusive au-delà des quatre prochaines années.

11. Un groupe régional a souligné la nécessité d'engager des travaux intensifs sur le document final, dans un esprit de respect mutuel et en tenant compte des intérêts de chacun. Un membre de délégation a rappelé la guerre en cours à Gaza et la situation complexe du Territoire palestinien occupé. Il a réaffirmé la position de son pays en faveur du maintien du libellé convenu précédemment, tel qu'il figurait dans deux paragraphes proposés en vue de leur inclusion dans le document final de la Conférence.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

12. Le Conseil du commerce et du développement a adopté l'ordre du jour provisoire, qui porte la cote TD/B(S-XXXV)/1 (voir annexe I).

B. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement

(Point 3 de l'ordre du jour)

13. À sa réunion plénière, le 23 juin 2025, le Conseil du commerce et du développement a adopté son rapport, qui contiendrait les décisions relatives au lieu de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et porterait sur des questions de procédure et des questions connexes. Il a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale de son rapport à l'Assemblée générale, en tenant compte des travaux de la séance.

Annexe I

Ordre du jour de la trente-cinquième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lieu et dates de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.
3. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Projet de décision devant être examiné par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-neuvième session

Lieu et dates de la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

L'Assemblée générale prend note de la décision 589 (S-XXXV) approuvée par le Conseil du commerce et du développement à sa trente-cinquième session extraordinaire, tenue à Genève le 23 juin 2025, et remercie le Gouvernement suisse d'avoir généreusement proposé d'accueillir la seizième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en octobre 2025, à Genève.

Annexe III

Participation*

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après étaient représentés à la session :

Allemagne	Jordanie
Angola	Liban
Arménie	Libye
Bangladesh	Maroc
Barbade	Mexique
Bolivie (État plurinational de)	Niger
Brésil	Nigéria
Brunéi Darussalam	Pakistan
Cameroun	Pays-Bas (Royaume des)
Chili	Portugal
Chine	République de Corée
Chypre	République dominicaine
Croatie	Roumanie
Égypte	Sri Lanka
Équateur	Suisse
Espagne	Thaïlande
État de Palestine	Trinité-et-Tobago
Éthiopie	Türkiye
Grèce	Uruguay
Iran (République islamique d')	Venezuela (République bolivarienne du)
Iraq	Viet Nam
Jamaïque	Zimbabwe
Japon	

2. Les membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la session :

Bahamas
Fidji
Saint-Siège

3. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Commission économique eurasienne
Ligue des États arabes
Union européenne

* La présente liste ne mentionne que les participants inscrits. La liste complète des participants porte la cote TD/B(S-XXXV)/INF.1.